

DELIBERATION du 23 juin 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept le vingt-trois juin à 17 heures 00,

le Conseil Municipal de la Commune des **PORTES-EN-RE**

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel AUCLAIR**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 14

Nombre de Présents :.....07

Nombre de Votants :.....09

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2017

PRESENTS : Mrs. Michel **AUCLAIR**, Michel **OGER**, Mme Elisabeth **BIDARD**, Mrs. Alain **BRIAND**, Jean-Luc **CHENE**, Mmes Denise **MARTIN**, Colette **NICOLAS**.

ABSENTS / EXCUSES : Mme Valérie **CHARPENTIER** et M. Jean-Pierre **BLANCHARD** qui ont respectivement donné procuration à Mme Colette **NICOLAS** et M. Jean-Luc **CHENE**.

Mmes Elisabeth **REGRENY**, Marie-Françoise **PENAUD**, Annie **DENIEL**, Mrs. Xavier **de BOISSARD**, Youri **MOSIO**, excusés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Michel **OGER**.

Informations

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration des ouvrages de défense contre les submersions marines (digues des Doraux et du Boutillon ainsi que de la porte anti-submersion du port de la Flotte) par les élus du Département de la Charente-Maritime a eu lieu le 22 juin courant. Il annonce qu'à cette occasion, le représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine a confirmé que la somme de 12 300 000 € viendra compléter le plan de financement des PAPI de Charente-Maritime.

Monsieur le Maire indique que le contrat de location de la maison de l'Ilot des Treilles pour le médecin est en cours de rédaction par Maître **GUIBE**, notaire à SAINT-MARTIN de RE. Il s'agit d'un contrat professionnel de 6 ans avec un engagement à quitter les lieux et à renoncer à son bail à la fin des travaux de la maison médicale sise rue des Châtaigniers.

Monsieur Michel OGER indique que le coût des TAPE pour l'année 2016 a été évalué à 12 000 €, y compris les dépenses de personnel. Il précise que ce montant est à diviser entre les deux communes.

Monsieur Michel OGER évoque les travaux d'aménagement de l'accès à la plage de la Loge pour faciliter la mise à l'eau des bateaux qui vont commencer le 27 juin prochain. Concernant la plage du Petit Bec, et afin d'en sécuriser l'accès, un chemin piétonnier parallèle à la voie actuelle est en cours de réalisation par l'ONF.

Affaires générales

I – Propriété REGRENY – Accord de principe

Monsieur le Maire rappelle la programmation par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, des travaux d'élargissement de la piste cyclable longeant la route départementale 101 à partir du carrefour de Hurlevent et jusqu'au camping « Le Phare ».

Il rappelle également succinctement, l'historique portant sur l'enfouissement de réseaux publics communaux sur une partie de la propriété cadastrée section AV n°97, appartenant à Madame Paulette **REGRENY**.

Lecture est ensuite faite du courrier de Madame Paulette **REGRENY** en date du 19 juin 2017, déposé en mairie le même jour, acceptant la proposition faite par le Maire en place pour l'acquisition de la totalité de la parcelle cadastrée section AV n°97, au prix de 999 €.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU la délibération n°2013-105 du 29/04/2013 portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°97 appartenant à M. et Mme Louis REGRENY,
VU les crédits portés au budget global 2017 de la commune,

- **Reconnait** le bien fondé des démarches et transactions faites précédemment au nom de la Commune en vue de l'acquisition du bien, tel que présenté ;
- **Emet** un accord de principe sur l'acquisition au nom de la Commune, du bien cadastré section AV n°97 appartenant à Madame Paulette REGRENY ;
- **Dit** que le prix d'achat de la parcelle est fixé à la somme de 999 € pour 999 m² ;
- **Dit** que l'Etude BODIN/BATIGNY, notaires à ARS EN RE, sera chargée d'établir le projet de promesse de vente à la Commune ;
- **Dit** que les frais afférents à l'établissement de l'acte notarié seront à la charge de la Commune ;
- **Dit** que cette affaire sera revue en réunion de Conseil Municipal de juillet dans l'attente de l'établissement de la décision modificative portant pour partie, sur les crédits à abonder pour l'acquisition de cette parcelle sur le budget global 2017 de la Commune ;
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de ce qui précède.

* * * * *

Questions diverses

Madame Denise MARTIN évoque le mauvais état des trois chemins pédestres (marais, côte et village) qui permettent la découverte des Portes. Elle déplore que ceux-ci ne soient pas entretenus et qu'il conviendrait de les remettre en état et de refaire le balisage.

Monsieur Alain BRIAND lui répond que le chemin qui permet la visite du marais a fait l'objet d'entretiens par l'association « La Verdinière » en 2016.

Monsieur le Maire signale que le ralentisseur de la Loge prend tournure.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,